



## COMPTE RENDU REUNION DU CA DU COMITE AUVERGNE W DU 14/10/2023 à CHATEL

Clubs présents ou représentés :

W02-W03-W04-W05-W06-W08-W09-W10-W15-W17-W18-W19-W21-W27-W29

Délégués présents : classique et arbitrage – excusé : scolaire (participation/mail)

Pour le BD : Catherine Haniez- Marie Hélène Volta- Véronique Dumas -Jean Philippe Faulconnier-  
Violaine Chauliat et Michelle Cohard

Clubs absents ou excusés : W01-W07-W12-W13-W16-W20

**Soit 23 voix sur 30 potentielles.**

13 H: Catherine ouvre la séance, en remerciant tous les participants et se félicite de la bonne représentation du comité à ce CA, participation plutôt inédite et qui permettra de prendre les décisions nécessaires en ce début de saison et de mandat. Elle annonce le développement de la visio au cours de la saison (certains absents prêts à s'y joindre plus facilement), réunions plus courtes et orientées sur un ou quelques points particuliers. Elle souligne que parmi les nouveaux membres du BD, 2 sont encore en activité.

Suit un tour de table : présentation rapide du nouveau bureau et de chacun des participants. Le club de St Amand signale le changement tout récent de présidence : Claudine Grangé (merci pour ces années d'investissement !) passera la main à Colette Chertier.

Proposition d'un bref tour de table sur la vie des clubs : soucis, difficultés etc. ... Il en ressort pour certains clubs des soucis techniques : salle trop petite, ou sans chauffage (voire sans électricité !), club qui doivent payer leur salle ... Suite à l'augmentation des coûts énergie etc.... plusieurs clubs (w08-w10-w18...) doivent signer des conventions avec les mairies pour s'engager aux économies, certains devant même désormais fermer pendant les vacances (w18 –w15).

D'autres clubs pour le moment un peu mieux lotis, salle moins partagée ou pas partagée du tout mais jusqu'à quand ? W08 rappelle que les salles autres que la salle du club ne seront gratuites que pour un maximum de 2 manifestations (sur la saison ou année civile ? À voir).

Un club souligne la difficulté à faire venir les nouveaux, ils téléphonent mais ne font pas ensuite la démarche de venir...

## ORDRE DU JOUR :

### 1- LES NOUVEAUTES DE LA SAISON :

- Disparition des phases 1-2 et 3 remplacées par un championnat 1-2-3, un championnat N4 et un championnat 5-6-7.

Les qualifs pour ces championnats se joueront localement en simultané en 3 parties pour les 2 premières, en 2 parties pour les 5-6-7 (*attention : les N1 et N7 ne sont plus qualifiés d'office !*)

Le temps de jeu de chacune de ces qualifs sera adapté pour être identique à celui des finales. 1-2-3 en 2mn-N4 en 2mn30 et 5-6-7 en 3mn.

Chaque épreuve locale pourra être jouée en Open par tous les licenciés, toutefois en cas de manque de places ou de capacité d'arbitrage insuffisante, priorité sera donnée aux joueurs jouant leur qualification.

Les joueurs jouant leur qualif devront informer le comité le jour même de cette épreuve de leur acceptation ou non d'une éventuelle qualification (les désistements permettant ensuite de déterminer, par la fédé, les places à distribuer au comité, tout renoncement sera définitif)

Toutes les explications sur ces divers championnats : quotas de qualifiés, règlements, inscription etc. sont disponibles sur le site fédéral : [onglet « classement » de la page d'accueil puis en bas à gauche : « règlements »](#)

Par rapport aux dispositions du comité prises jusqu'ici quant à l'attribution des places comités pour la Promo (chpt 5-6-7) par les championnats départementaux ou l'attribution des places aux finales 1-2-3 ou N4 par le championnat régional, il faut reconsidérer les choses :

Promo : l'attribution des places aux championnats départementaux doit prévoir des places pour les N7.

Places attribuées par le championnat régional : Le comité aura un quota de places pour la qualif 1-2-3 et un quota de places pour la qualif N4.

Le Bd fera des propositions d'attribution pour une discussion et un vote (qui pourra se faire en visio ou éventuellement par consultation mail)

Tarifs des qualifs : Application du principe voté lors de CA précédent : Q1-2-3 et Q4 : 3 parties 12€ - Q5-6-7 : 2 parties 10€

## 2- SIMPLIFICATION DES FINANCES

- Rappel : vous trouverez l'adresse postale de notre trésorière sur le RIB en annexe et en cas de besoin voici son mail : [violainechauliat@gmail.com](mailto:violainechauliat@gmail.com)
- Il est demandé de travailler au maximum par virement pour tout règlement de club vers le comité, si bien sûr cela ne génère pas de frais pour le club (dépend des banques).
- Si le comité a besoin d'émettre pour quelques raisons que ce soient, plusieurs chèques pour divers adhérents d'un club, il fera un virement global au club, avec un justificatif de la répartition (nécessaire pour la trésorerie du club) à faire par celui-ci. Le but est : seulement une opération club vers comité ou comité vers club chaque fois que cela sera possible. Pour cela merci à tous les clubs qui le peuvent de transmettre leur RIB à Violaine.
- Pour les épreuves organisées par les clubs pour le comité : le club encaisse toutes les inscriptions (liquide et chèque éventuel à l'ordre du club organisateur) et remet la totalité au comité de préférence par virement et enverra la fiche de suivi à la trésorière, au responsable arbitrage ([plcscrabble@gmail.com](mailto:plcscrabble@gmail.com)) et à Catherine.

## 3- PROPOSITIONS CONCERNANT LES FINANCES

Il est proposé la suppression des subventions aux qualifiés des divers championnats individuels.

En parallèle :

- proposition d'augmenter la rétrocession à chaque club sur effectif au 31/12 de 4 à 6€. Plancher à 60€.
- proposition d'augmenter la part organisation aux clubs organisateurs de 3.5 à 4€ par présent.
- proposition d'allouer un forfait déplacement aux arbitres et ramasseurs sur les épreuves sur une ½ journée d'un montant de 5€ (avec respect des quotas pour arbitrages et ramassages cf fiche de tarif comité)

**Vote : unanimité pour ces propositions**

*NB* : demande de Nicolas ...1) ce forfait concernera-t-il les épreuves des jeunes (concours scolaires, simultanés des jeunes etc....) réponse CA : oui avec respect des quotas ramassages, quotas arbitres éventuellement plus avantageux (difficulté plus grande d'arbitrer des enfants débutants...) .Pour cela ces épreuves devront comme toutes autres faire l'objet de la fiche de suivi envoyée aux personnes ad hoc.

2) maintien de la subvention individuelle pour les -18ans qualifiés pour un championnat autre que le championnat scolaire (1-2-3 ou N4 ou 5-6-7)

Vote sur cette question : suppression des subventions individuelles pour les -18ans :

**Sur 23 voix : 2 abstentions**

**21 : pour la suppression**

3) passer la part organisation de 3.5 à 4.5€ : Violaine propose d'en rester à 4€ pour cette saison et de voir pour la suite en fonction du bilan annuel 2023-2024. Le CA acquiesce.

Autres questions : - Subvention individuelle pour les championnats du monde ?

La suppression des subventions individuelles a été votée, le comité se réserve tout de même la possibilité de participer en particulier pour les championnats à l'étranger, décision sera prise en fonction des lieux, du nombre de qualifiés, des finances du comité et du coût restant à charge pour les qualifiés. Il pourra envisager aussi un TH au profit des qualifiés si très loin (Québec, Afrique...)

- Subvention aux équipes en finale interclubs du championnat de France: il n'a pas été question de supprimer cette subvention dans la modification du RI, toutefois le Bd a prévu d'y ajouter « finale du championnat de France et ICE » pour prendre en compte la présence d'une

équipe auvergnate à cette épreuve cette saison. La participation du comité, qui se veut une aide et pas une prise en charge, a pour le moment été fixée à 300€, somme qui pourra être augmentée lorsque le CA aura une idée du coût à la charge du club.

- Précision concernant les défraiements kilométriques pour les championnats départementaux : les arbitres d'autres départements que celui du championnat, comme avant, ont leurs défraiements kilométriques (en privilégiant le covoiturage !), pour les arbitres du département, ils sont désormais défrayés sur la même base de calcul que pour les arbitres locaux du championnat régional.
- Pour conclure cet aspect finance : à l'unanimité il est accepté que toutes ces décisions soient applicables au **1<sup>er</sup> septembre 2023**.

Ces décisions des points 2 et 3 entraînent une modification du RI. Catherine transmettra le RI modifié faisant apparaître suppressions et ajouts aux membres du CA pour validation.

#### 4- SITE INTERNET

Une proposition de Gérard Hubert est arrivée au comité pour refaire un site internet digne de ce nom pour notre comité. Qu'il en soit d'ores et déjà remercié !

Le BD lui a adressé un premier « cahier des charges » des choses les plus urgentes qu'il désire y voir apparaître...

Ceci est en gestation ... patience ...

#### 5- CLASSIQUE :

Un championnat régional classique aura lieu le dimanche 14 avril à Chamalières, il sera également ouvert à des joueurs hors comité.

Tarif d'inscription : 12€ Espoir : 6€ -18ans :3€ poussin 2€ (la fiche de tarifs sera mise à jour)

Il est convenu pour le classique : l'organisateur encaisse tout et reverse tout au comité. Le remboursement des « frais de bouche » se fera par le comité sur facture limité à 4€ par personne.

Tournoi interclubs ? À voir

Projet d'une animation en ville avec Samson est tombé à l'eau, peut-être à remettre sur pied avec Alexis par exemple pour servir de vitrine et motiver de nouveaux joueurs à nous rejoindre.

Patrick souligne l'aide importante de Nicolas pour le classique et rappelle qu'il est toujours prêt à venir présenter le classique et faire une animation dans les clubs demandeurs.

#### 6- ARBITRAGE

Pierre Louis rappelle la proposition faite en 22-23 et les préalables demandés pour la participation aux formations.

Il envisage de proposer une formation si demande mais après janvier 2024, des petites modifications du règlement sont possibles au 1<sup>er</sup> janvier et il faudra réadapter un peu en fonction de ça, la partie proposée ... autant attendre pour faire les impressions nécessaires d'avoir toutes les infos.

Il est rappelé que pour passer arbitre régional (*cahier des charges d'un arbitre régional : site fédé onglet « arbitrage » documents « à propos des arbitres régionaux »*), le test se fait sur 2 parties arbitrées et une partie double arbitrée... l'essentiel n'est pas juste de voir ce qui est laissé passer (même un arbitre chevronné laisse passer des choses) mais de voir outre l'aisance avec le logiciel et la gestion des impondérables (retard, bug...) ce qui est essentiel : les informations transmises aux joueurs par le bulletin de correction ! Les demandes pour être arbitre régional passent par le président du club, pour être arbitre fédéral par le président du comité.

Rappel également : un arbitre de club peut tout à fait arbitrer une épreuve régionale !!!

#### 7- JEUNES ET SCOLAIRES

Outre les questions du délégué traitées plus haut, Nicolas informe par mail que le Championnat des scolaires devrait se tenir en région Bordelaise cette saison.

Il rappelle que le championnat du monde se tiendra à Aix à la place de Vichy en juillet 2024. Et que le comité aura 7 jeunes au séjour des jeunes d'Aix fin octobre.

#### 8- PAPETERIE

C'est Violaine qui reprend le flambeau, pour toute commande s'adresser à elle.

Elle prendra contact avec l'imprimerie BOISSOR qui ne veut avoir qu'un interlocuteur par comité.

## **9- CALENDRIER**

Le championnat de l'Allier ne peut plus avoir lieu à Vichy le 3 février (reprise de la salle par la mairie)  
Une option sur ce Weekend est maintenue en attendant de savoir si une autre salle peut être dispo (Vichy ou Creuzier...)

CHAMPIONNAT REGIONAL W : DIMANCHE 10 MARS 10H à CHAMALIERES

CHAMPIONNAT DU 63 : DIMANCHE 11 FEVRIER 14H à CHAMALIERES

TH2 au profit des scolaires : DIMANCHE 28 JANVIER 14H CHATEL (salle du club) à confirmer après avis de Nicolas.

Restera pour cette saison à trouver une date pour le championnat régional en Paires.

Catherine rappelle qu'elle a intégré au calendrier W la semaine supplémentaire de simultanés sur le même modèle que les autres, (jours, horaires) pour tous les clubs. Si une modif devait y être apportée, merci de l'en informer directement.

### **QUESTION DIVERSE :**

Catherine rappelle que Duplitop 8 ou 9 ne sera plus qu'un logiciel destiné à l'arbitrage (plus de module d'entraînement, ni vocaliste ni vocABC).

Pour limiter son utilisation par des clubs « pirates » son usage sera restreint aux ordinateurs clubs et aux arbitres clairement identifiés par la fédé (fédéraux et proposés par les présidents).

Pour les licenciés pas de perte puisqu'ils gardent l'usage de Duplijeu, ClassiJeu comme actuellement.

Ordre du jour épuisé. La séance est levée.